

Le lundi 6 octobre s'est tenu le Conseil municipal, présidé par Thierry Trijoulet, maire de Mérignac. La séance s'est ouverte par un hommage à Alain Anziani. Les échanges se sont ensuite portés sur Marne Soleil et les enjeux d'urbanisme avant l'adoption de nombreuses délibérations notamment relatives à l'Aqua Stadium avec une nouvelle convention financière et patrimoniale, au pôle jeunesse avec la création de la charte de coopération, à la ferme urbaine et à une demande de subvention de 300 000€ et à l'adaptation de l'offre d'accueil des jeunes enfants.

Mérignac Soleil : un projet urbain renforcé et réactualisé

Le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 à la convention de participation financière liant la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole, dans le cadre du projet d'aménagement de Mérignac Soleil / Chemin Long.

Ce projet, inscrit dans la démarche métropolitaine « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature », vise à transformer la zone commerciale monofonctionnelle actuelle en un nouveau quartier mixte et durable mêlant logements, espaces verts, services, mobilités douces et commerces rénovés.

L'actualisation du plan guide a permis :

- ✓ **d'accroître la place de la nature** afin d'améliorer la qualité de vie et de s'adapter au changement climatique : en augmentant la surface des espaces verts (passé de 3.1ha à 5.9ha), 18 hectares d'espaces publics dont près de 6 hectares d'espaces verts, avec notamment la création du parc Anquetil (en plus de 2 parcs déjà programmes : Carpentier et les Eyquems)
- ✓ **d'adapter le programme de logements avec une forte ambition de mixité sociale** : 2 900 logements au total, dont 35% de logements sociaux ; 25 % en accession sociale (bail réel solidaire, mieux adaptés aux besoins actuels et 40% en accession libre (dont LLI)
- ✓ **de renforcer les équipements publics** : nouvelles voies de desserte, placettes, et préparation du futur groupe scolaire et crèche.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts et de l'ambition renforcée du projet, la participation financière de la Ville de Mérignac est désormais fixée à 4,26 M€ TTC.

Monsieur le Maire a souligné que « *ce projet d'envergure incarne une nouvelle façon de penser la ville : plus verte, plus solidaire et tournée vers l'avenir* ».

En chiffres

- **Dépenses totales du projet** : 98,35 M€ TTC
- **Recettes totales** : 98,35 M€ TTC
- **Participation Bordeaux Métropole** : 81,42 M€ TTC
- **Participation Ville de Mérignac** : 4,26 M€ TTC
- **Recettes issues des charges foncières** : en progression de +2,15 M€ HT

- **823 logements déjà livrés pour l'opération Soleil** (Les Terrasses de Galisson – avenue de la Somme : 153 logements en R+4, Park Avenue – ex site de FIAT : 290 logements, Oasis urbaine – ex site de Castorama : 380 logements)
- **177 logements livrés pour l'opération Marne**, autour de la nouvelle place Gabriela Mistral (Edonia – ex site de Peugeot : 80 logements -phase 1 ; Villa Coffea – ex site du Bowling : 97 logements)

A noter que dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), la Ville doit produire à minima 500 logements/ an dont 186 logements sociaux afin de répondre aux besoins sur la Métropole.

Aqua Stadium : une nouvelle convention financière et patrimoniale

Le Conseil municipal a approuvé la nouvelle convention patrimoniale et financière entre la Ville de Mérignac et Bordeaux Métropole concernant l'Aqua Stadium, équipement métropolitain inauguré en juin 2023.

Cette convention actualise les engagements respectifs des deux collectivités, notamment pour :

- ✓ **L'indemnisation liée au Covid-19** : 715 000 € HT de surcoûts, répartis à hauteur de 57 % pour Bordeaux Métropole et 43 % pour Mérignac (soit 307 450 € pour la Ville).
- ✓ **L'adaptation de la contribution d'exploitation** : révisée selon la fréquentation réelle (63 % des usagers venant de la Métropole et 37 % de Mérignac), avec une clause de réexamen si la fréquentation évolue. Celle-ci a permis une économie de 600 000€ à la Ville.
- ✓ **L'harmonisation des clés de répartition** : pour les contributions d'exploitation, la grille tarifaire et certains impôts et taxes.

Monsieur le Maire a rappelé que « *cette nouvelle convention sécurise durablement le fonctionnement et le financement de l'Aqua Stadium, équipement d'envergure qui bénéficie à toute la métropole* ».

En chiffres

- **Coût supplémentaire lié au Covid-19** : 715 000 € HT
 - Bordeaux Métropole : 407 550 € HT
 - Ville de Mérignac : 307 450 € HT
- **Fréquentation constatée** : environ 1 millions de personnes
 - 63 % usagers métropolitains – environ 630 000 personnes
 - 37 % usagers mérignacais – environ 370 000 personnes
- **Gains pour la Ville avec l'adaptation de la contribution financière**
 - 600 000 €

A noter que la piscine Jean Badet accueillait 230 000 personnes dont 60/65 % de Mérignacais soit environ 140 000 personnes. Aujourd'hui l'Aqua Stadium compte 1 million d'entrées dont 37 % de Mérignacais, soit près de 370 000 personnes.

Même si le pourcentage des Mérignacais a baissé (37% versus 65%) on peut noter qu'ils sont **près de 200 000 de plus à fréquenter l'Aqua Stadium que la piscine Jean Badet**. De plus, **grâce à l'adaptation de la contribution financière, l'Aqua Stadium, plus fréquenté que la piscine Jean Badet, permet une économie de 600 000€ à la Ville.**

Pôle jeunesse

Le Conseil municipal a approuvé la charte de coopération du futur Pôle Jeunesse de Mérignac. Ce lieu unique, situé en plein centre-ville, rassemblera plusieurs services et partenaires dédiés aux jeunes de 11 à 30 ans : l'Espace Jeunes, la Mission Locale, le Bureau Info Jeunes et l'association Technowest Logement Jeunes.

La charte adoptée fixe les modalités de coopération entre les acteurs institutionnels et associatifs, en donnant une place centrale à la participation des jeunes dans la gouvernance et les actions menées. A ce titre 2 instances décisionnelles ont été créées : un comité de coopération composé de 26 membres dont 13 jeunes Mérignacais et 13 élus et professionnels (dont l'objectif est de fixer les orientations stratégiques, les modalités de prise de décisions ainsi que définir et valider le projet de partenariat au sein du pôle) et un comité de coordination composé de 6 membres (dont l'objectif est de préparer les comités de coopération, suivre et mettre en œuvre les décisions). Le Pôle Jeunesse sera à la fois un lieu de vie, d'informations, de formation et d'accompagnement vers l'autonomie, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits. Il comprendra également une résidence de 60 logements permettant d'héberger 90 jeunes, en partenariat avec Gironde Habitat.

Une ferme urbaine pour favoriser les circuits courts et l'alimentation durable

Le Conseil municipal a validé le dépôt d'une demande de subvention de 300 000 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de son règlement « Nature – Agriculture ». Ce soutien financier permettra d'accompagner la mise en place de la ferme des Chênes, située au 103 avenue de l'Alouette. Cette ferme urbaine, projet innovant est destinée à promouvoir l'agriculture de proximité et à fournir aux crèches municipales des fruits et légumes frais, bio, locaux et de saison. Depuis 2024, d'importants aménagements ont déjà été réalisés : installation de 2 000 m² de serres, création d'un forage pour l'irrigation, construction d'un hangar agricole équipé de panneaux photovoltaïques, mise en place de conteneurs frigorifiques et d'aménagements paysagers. Monsieur le Maire a souligné que « *cette ferme urbaine illustre la volonté de la Ville de soutenir une alimentation saine et durable, tout en renforçant le lien entre nature et ville* ».

En chiffres

- **Coût total du projet** : 986 758 € TTC
- **Financement Ville de Mérignac** : 686 758 €
- **Subvention sollicitée auprès de Bordeaux Métropole** : 300 000 € (30,4 % du coût total)
- **Équipements déjà réalisés** : forage, serres (2 000 m²),
- **Équipements déjà actés et à venir** : photovoltaïque, conteneurs frigorifiques (novembre 2025), mare et aménagements paysagers (décembre 2025)

A noter que les habitants peuvent également bénéficier d'une vente directe de fruits et légumes de saison chaque jeudi à partir de 18h, depuis mars 2025.

Petite enfance : renforcer et adapter l'offre d'accueil

Le Conseil municipal a approuvé les modalités de mise en œuvre des avis d'opportunité concernant la création, l'extension ou la transformation des établissements d'accueil du jeune enfant. Conformément à la loi du 18 décembre 2023, la Ville, en tant qu'autorité organisatrice du service public de la petite enfance, devra désormais rendre un avis préalable sur chaque projet privé avant son autorisation par le Département. Cet avis reposera sur trois critères : l'adéquation de l'offre aux besoins recensés, l'accessibilité pour les familles (géographique, financière et sociale) et l'équilibre de l'offre existante.

Cette démarche s'appuiera sur le schéma directeur de la petite enfance adopté en 2022, complété par les analyses sociales locales et les données de la CAF.

A ce titre, le Conseil municipal a donné un avis favorable à

- **l'extension de la crèche associative Pomme d'Api**, située 212 avenue de l'Argonne.

Cette structure de quartier, qui compte aujourd'hui 16 places dont 12 subventionnées par la Ville, est la seule de l'offre publique dans ce secteur. L'extension à 20 places vise à mieux répondre aux besoins des familles, notamment celles inscrites dans un parcours d'insertion sociale.

Après instruction, le projet a été jugé conforme aux critères d'opportunité définis par la réglementation (adéquation aux besoins, accessibilité et équilibre de l'offre existante).

- **la création d'une crèche de 30 places portée par Evancia SAS/Babilou** dans le quartier de Chemin Long.

Ouverte de 7h30 à 19h, cette structure accueillera les enfants de 10 semaines à 3 ans, avec des places commercialisées auprès d'employeurs, dans la limite de la demande. La tarification appliquée sera celle fixée par la Caisse d'allocations familiales.

Ce projet, inscrit dès 2022 dans le schéma directeur de la petite enfance, répond aux critères d'opportunité fixés par la réglementation et contribuera à diversifier l'offre d'accueil sur le territoire.

Contact presse :

Elyse Perusseau

e.perusseau@merignac.com – 07 61 61 37 95